



LIVRET ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accueillir une personne en situation de handicap
au Centre d'Études et de Recherche sur l'Appareillage des personnes Handicapées,
(CERAH) Woippy
à l'Institution nationale des Invalides
(INI) Paris 07

Procédure d'accueil

- 1 – Organisation
- 2 – Modalités d'accompagnement

Introduction

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap.

La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination ;
- garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- développer l'accessibilité des formations ;
- développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation ;
- s'assurer de la bonne accessibilité des locaux.

Chaque organisme doit définir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation.

Procédure d'accueil

1 - Organisation

La fiche d'inscription précise que si le stagiaire est en situation de handicap, il est nécessaire qu'il se signale afin de se voir proposer des mesures d'adaptation.

Prise de contact par le stagiaire ou l'employeur par mail (cerah-formations@invalides.fr) ou téléphone (03.87.51.38.13 ou 38.15)

Entretien individuel (téléphonique ou sur site) pour définir les modalités d'accueil et d'accompagnement du stagiaire.

Mise en place avec l'équipe pédagogique des aménagements et des modalités pédagogiques pour l'accueil du stagiaire le jour de la formation.

Les établissements situés à Paris et à Woippy disposent de personnels paramédicaux (réfèrent handicap).

2 – Modalités d'accompagnement

Accessibilité au CERAH à Woippy :

- Place de parking à l'entrée de l'établissement
- Mise à disposition d'un bus PMR
- Salles de formation accessibles en rez-de-chaussée ou à l'étage par ascenseur
- Sanitaires adaptés
- Référent handicap présent dans le centre

Aménagement de la formation :

- Transmission des contenus pédagogiques en amont de la formation
- Temps de pause supplémentaire si nécessaire
- Temps supplémentaire pour répondre aux questionnaires

Aménagements pédagogiques :

- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
- Equipe pédagogique sensibilisée au handicap

Accessibilité à l'INI Paris :

- Salle de formation accessible en rez-de-chaussée ou à l'étage par ascenseur
- Sanitaires adaptés
- Référent handicap présent dans l'établissement
- Registre d'accessibilité à disposition

Aménagement de la formation :

- Transmission des contenus pédagogiques en amont de la formation
- Temps de pause supplémentaire si nécessaire
- Temps supplémentaire pour répondre aux questionnaires

Aménagements pédagogiques :

- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
- Intervenante de formation paramédicale sensibilisée au handicap.